

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MINGANIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le Règlement numéro 211-25-01-29 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour le territoire non organisé (TNO) du Lac Jérôme pour l'année 2025 » a été adopté le vingt-neuvième jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq lors d'une séance ordinaire tenue à Havre-Saint-Pierre et entre en vigueur en date de ce jour.

Ce règlement peut être consulté à la préfecture de la MRC de Minganie et aux bureaux des municipalités de la MRC de Minganie.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce vingt-neuvième jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

**Fanie Boudreau,
greffière-trésorière adjointe**